



Urgent je vais dormis dehors avec mon fils a cause d une agence

Par **maya25**, le **20/09/2009** à **13:27**

Bonjour, rnje suis une jeune mère d un enfant de 3 ans et étudiante . au mois d aout j ai fait une demande de logement a une agence et cette agence ma dit de poser ma lettre de preavis ce que j ai fait mais c était un accord verbal j avais rien signe mais elle etais sur d elle que le dossier etait bon.rnet moi j ai poser ma lettre de préavis qui ce termine fin septembre 2009 et l agence me dit que elle ne peu pas me loue l appt et moi je peut pas faire marche arrier mon loyer actuelle est deja loue pour le 1 er octobre donc dans moin de une semaine je me retrouve dehors je sais plus koi faire.rn j ai besoin de savoir ce que je doit faire contre cette agence? SI IL SON OBLIGER OU PAS DE ME RELOGER? rnMERCI DE VOTRE REPONSE

Par **Marion2**, le **20/09/2009** à **14:16**

Bonjour,rnrn Vous ne pouvez rien faire contre l'agence, vous n'avez aucun écrit.rnrnContactez immédiatement une Assistante Sociale afin de ne pas vous retrouver à la rue avec votre enfant.rnrnCordialement.

Par **jeetendra**, le **20/09/2009** à **14:45**

bonjour, vu l'urgence de la situation (cas de force majeure, approche de l'hivers, enfant à charge, votre bonne foi...), par courrier recommandé avec accusé de réception expliquez à votre bailleur actuelle que vous allez continuer à rester dans votre logement actuel, qu'il ne

tiennent pas compte du préavis donné, que vous continuerez à vous acquitter de votre loyer.
A l'expiration du préavis, [fluo]en Droit vous serez locataire sans titre, en principe expulsable, [/fluo]il faudrait cependant un avis d'expulsion, une autorisation du juge d'instance, vous vous expliquerez à ce moment là, faite une copie de la lettre à votre assistante sociale, qui remontera l'information (Préfet, Mairie,...)
[fluo]Sachez que personne ne peut vous faire sortir de force de votre logement tant qu'il n'y a pas eu de jugement[/fluo]. Ne paniquez pas, courage à vous, bon dimanche.

Par **maya25**, le **20/09/2009** à **20:17**

bonsoir tout d'abord merci d'avoir répondu mais sauf que j'ai appelé mon bailleur et il m'a dit que l'appartement est déjà loué pour le 1er octobre donc je dois partir.
surtout que la faute vient pas de moi que ces eux qui me l'ont dit. et que la seule erreur que j'ai faite j'ai cru verbalement mais là je sais plus.
merci bonne soirée

Par **Marion2**, le **20/09/2009** à **20:37**

Contactez dès demain une Assistante Sociale.
Bon courage.

Par **jeetendra**, le **20/09/2009** à **21:31**

[fluo]ADIL de Meurthe et Moselle[/fluo]
48, rue du Sergent Blandan
54000 NANCY
Tél : 03 83 27 62 72
adil.54@wanadoo.fr
[fluo]CIDFF de MEURTHE ET MOSELLE[/fluo]
1, rue du Manège
54000 NANCY
Tél : 03 83 35 35 87
Fax : 03 83 37 49 82
cidiff54@club-internet.fr
appelez dès demain l'Adil de Nancy, ils vous aideront à trouver une solution, également le CIDFF, tenez bon, bonne soirée

Par **maya25**, le **20/09/2009** à **22:09**

merci ces sympathique de votre part j'ai appelé demain et demain je vais à l'agence pour que eux me trouvent une solution merci. c'est la première fois de ma vie que j'ai la peur au ventre de dormir dehors j'aurais pas mon fils encore je m'enfoutrais mais j'ai une responsabilité bonne soirée et bonne nuit et bonne journée à vous pour demain